

# Le Bonnet Rouge

## Quotidien Républicain du soir

DIRECTION & PUBLICITÉ

44, rue Drouot (Paris 9<sup>e</sup>) — Téléph. : CENTRAL 69-70

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2<sup>e</sup>) — Téléph. CENTRAL 80-82

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Cinq Centimes le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

### Le "bon" de Sucre

Le sucre manque. Il fait défaut pour la consommation familiale aussi bien que pour la consommation industrielle.

Il est à remarquer que des statistiques, récemment établies, ont permis de constater qu'à l'heure actuelle, à Paris, la consommation familiale quotidienne en sucre est supérieure d'un tiers à la consommation du temps de paix.

Cette anomalie apparente tient à ce qu'un certain nombre de consommateurs redoutant la disette accumulent chez eux des provisions.

Pour éviter cet abus, pour éviter aussi le spectacle extraordinaire et quelque peu démoralisant des longues files de consommateurs attendant aux portes des épiceries leur kilogramme de sucre, il est nécessaire d'arriver à une réglementation.

Cette réglementation devra tenir compte des intérêts divers en présence : ceux du consommateur, ceux du commerce et de l'industrie et ceux de l'Etat.

La solution qui a été déjà expérimentée dans un certain nombre de villes est la création de la carte, ou mieux encore, des bons de sucre. Elle présente l'inconvénient de ne résoudre qu'une infime fraction de cette grande question nationale.

Chaque personne, dans ce système, aurait droit à un carnet de douze pages comprenant les douze mois de l'année. Chaque page serait constituée par 4 bons hebdomadaires de 250 grammes si la consommation personnelle est fixée par rationnement à un kilogram par mois.

Signalons, en passant, que pour la consommation familiale les ménagères désirent la fourniture en sucre raffiné et coupé en morceaux réguliers : on use moins de sucre lorsqu'il est présenté de cette façon.

L'épicier n'aurait d'obligation pour la livraison du sucre au prix de la taxe qu'à l'égard des acheteurs se présentant munis de bons à détacher. Il ne pourrait remplacer chez ses fournisseurs, au prix de la taxe en gros, que les quantités représentées par l'ensemble des bons que lui auraient remis ses clients.

Ce moyen est simple et pratique. Nous appelons consommation industrielle celle des cafetiers, restaurateurs, chocolatiers, confiseurs, liquoristes, etc. On pourrait admettre dans cette dénomination les particuliers utilisant le sucre pour la fabrication des confitures ou le sucrage des produits de leurs récoltes.

Une taxe spéciale devrait être fixée pour la catégorie des consommateurs industriels. La confiserie et les liqueurs constituent un luxe dont la suppression a été demandée depuis le début de la guerre. Il n'y a donc rien d'étonnant à voir la consommation industrielle frappée d'une taxe plus lourde que la consommation familiale.

Qu'on ne nous dise pas que les industriels et les commerçants, appelés à fournir le sucre, se montreraient hostiles à une réglementation utile pour tous. Le sucre est un aliment de première utilité. Il faut faire comprendre à ceux qui ont la charge de le fournir qu'ils remplissent un devoir envers tous, en se pliant aux nécessités du moment.

L'objection tirée du fait que le commerçant ou l'industriel se désintéresse des questions de sentiment n'a aucune valeur. Que de fois l'Etat aurait pu obtenir beaucoup des producteurs ou des intermédiaires si on leur avait fait comprendre ce qu'il y a de bien à consentir certains sacrifices et à se plier à certaines règles.

Malheureusement, le gouvernement procède par mesures brutales, sans chercher à faire vibrer la fibre patriotique. Réunissez des industriels et des commerçants, des présidents de syndicats ou de corporations, démontrez-leur qu'ils rendent service au pays en agissant conformément aux règles qu'on leur propose et vous les verrez s'incliner volontiers, mettant au-dessus de leur intérêt immédiat le souci du bien général.

D'ailleurs, en l'espèce, l'industriel ni le commerçant ne se trouveront lésés. On empêchera seulement certaines pratiques auxquelles ont cru devoir se livrer des négociants de détail, que l'absence de réglementation a quelque peu affolés. On empêchera, d'autre part, le consommateur de céder à la crainte d'une disette que le gouvernement évitera et de

procéder à des approvisionnements tout à fait inutiles.

Dès lors que chacun saura qu'à l'aide de son « bon » de sucre national, il pourra être certain de ne jamais manquer, il n'encombrera pas ses armoires et ne fera pas d'avances d'argent sans profit.

De son côté, le commerçant aura intérêt à livrer contre les bons le sucre qui lui sera demandé, pour attirer chez lui le plus de clients possible. Il ne sera pas obligé de se livrer aux tracasseries mesquines que nous avons vues trop souvent se produire, ces derniers temps. Certain de pouvoir remplacer, au fur et à mesure, à l'aide de « bons » qui lui auront été donnés par le consommateur, le stock nécessaire à sa vente, il verra, dans la livraison du sucre, la possibilité d'augmenter sa clientèle. Il n'aura pas à craindre l'inconvénient d'être obligé de refuser au consommateur une quantité trop grande sollicitée par celui-ci. De même, il pourra, sans inconvénient, satisfaire ses clients habituels qui n'auront plus intérêt à courir de magasin en magasin pour se procurer la quantité indispensable à leurs besoins.

Le « bon » de sucre national et non départemental simplifiera tout sans nuire à personne. Quant aux quantités dépassant les droits ainsi établis en faveur du consommateur, celui-ci pourra se les procurer à un prix que la taxe n'aura pas à restreindre.

Les gourmands peuvent bien payer.

Maurice BRAIBANT

Député des Ardennes.

### Contre Sarrail

TRANSFERT DE TROUPES ALLEMANDES EN MACÉDOINE

Londres, 19 décembre. — Le Times apprend qu'un certain nombre de troupes allemandes ont été transférées sur le front macédonien. — (Information.)

VERS LA JUSTICE FISCALE

### L'augmentation de l'impôt sur le revenu

Une taxe sur les non-mobilisés

La Chambre va être appelée incessamment à sanctionner les décisions de sa commission du budget en ce qui concerne l'établissement d'un droit additionnel sur le revenu complémentaire.

De 2 0/0 inscrit dans la loi du 15 juillet 1914, elle demande qu'il soit porté à 10 0/0 pour les revenus au-dessus de 150.000 fr., à 9 0/0 pour ceux de 100 à 150.000, à 8 0/0 pour ceux de 80 à 100.000, à 7 0/0 pour ceux de 60 à 80.000, à 5 0/0 pour ceux de 40 à 60.000, à 4 0/0 pour ceux de 20 à 40.000, à 3 0/0 pour ceux de 10 à 20.000, à 2 0/0 pour ceux de 5 à 10.000 et de 1 0/0 pour ceux de 3 à 5.000.

En outre, elle propose que la déclaration soit obligatoire au lieu d'être facultative. Cette conception est le résultat d'une transaction avec la commission de législation fiscale. Car celle-ci voulait des taux progressifs plus élevés ; elle demandait que les revenus soient divisés en huit tranches et que le taux fut de 1 % pour le revenu imposable entre 3 et 6.000 francs ; de 2 % entre 6 et 12.000, de 3 0/0 entre 12 et 20.000, de 4 0/0 entre 20 et 30.000, de 5 0/0 entre 30 et 50.000, de 6 0/0 entre 50 et 75.000, de 7 0/0 entre 75 et 100.000, de 8 0/0 au delà de 100.000 francs.

Mais afin d'éviter une longue discussion et une opposition du Sénat, elle a accepté la base présentée par la Commission du budget.

Nul doute que la Chambre ne ratifie les dispositions. En outre sera votée, dans la loi de finances, sous forme d'article additionnel, la proposition déposée il y a déjà plusieurs mois par notre ami Pierre Ramel, proposition plusieurs fois ajournée, mais reprise sous forme d'amendement et défendue par lui avec énergie, en ce qui concerne les non-mobilisés.

Le député des Pyrénées-Orientales estimant qu'il était nécessaire pour tous les hommes d'âge mobilisable, mais n'ayant pas participé à la guerre par suite de circonstances, de payer une taxe de guerre. La Commission du budget s'est rendus à cet avis, mais l'a étendue aux citoyens appartenant à des classes même non mobilisables. Si la Chambre fait sien le texte présenté, les contribuables non mobilisés paieront : 1. un droit fixe de 12 francs par an ; 2. un droit proportionnel en rapport avec le montant de l'impôt sur le revenu payé par eux. C'est-à-dire 25 % du montant de cet impôt pour les revenus compris entre 3 et 8.000 francs ; 30 % entre 8 et 12.000 francs ; 35 % entre 12 et 16.000 ; 40 % entre 16 et 20.000 ; 45 % entre 20 et 40.000 ; 50 % entre 40 et 60.000 ; 60 % entre 60 et 80.000 ; 70 % entre 80 et 100.000 ; 80 % entre 100 et 150.000 ; 100 % pour les revenus supérieurs à 150.000 francs.

Par l'adoption de ces propositions, la Chambre commencera à réaliser la justice fiscale.

Mais elle ne doit en aucune façon se laisser détourner de son travail par les campagnes de dénigrement et d'hostilité de ceux qui font de l'antiparlementarisme pour ne pas payer leur juste part d'impôts.

Le BONNET ROUGE parle net, souvent avec hardiesse, parfois crânement, mais ne bluffe jamais.

### La Guerre au Luxembourg

MM. Clemenceau, Ch. Humbert et Perchot mènent aujourd'hui l'assaut contre le cabinet

Mais M. Briand parlera des offres de Paix

Comme nous l'avons annoncé, aujourd'hui de grands événements politiques sont attendus.

D'une part, M. Briand doit s'expliquer devant le Sénat. Ceux devant lesquels il va comparaître ne sont pas disposés à se payer de mots. M. Clemenceau, depuis quelques jours, pose au président du Conseil des questions précises. La commission de l'armée tout entière l'interpelle. Elle doit donner des chiffres, et n'admettra pas d'autre réponse que la confirmation ou la négation.

M. Clemenceau a déclaré d'ailleurs qu'une séance suffirait pour « liquider » le ministère. C'est peut-être beaucoup de présomption, à moins que ce ne soit la marque d'une assurance qui ne redoute rien.

En dehors des problèmes essentiels, des questions de détail seront posées au président du Conseil. Il devra s'expliquer sur la multiplication des sous-secrétariats d'Etat dans un ministère dont le caractère essentiel était primitivement d'être « resserré ». Le désordre est si évident qu'une commission ministérielle vient d'être constituée pour déterminer les attributions respectives des ministres et des nouveaux sous-secrétaires d'Etat. M. Ribot en a averti M. Klotz, député, lequel, en qualité de président de la commission du budget, demandait que la situation soit régularisée, et que la Chambre soit appelée à voter les crédits permettant de couvrir les dépenses provoquées par la multiplication des sous-secrétariats.

M. Clemenceau reproche à M. Briand d'avoir fait passer la charrie avant les bœufs et de n'avoir pas demandé avant, au Parlement, les crédits qui lui étaient indispensables, et il est évident que le président du Conseil se trouverait en singulière posture si, maintenant, la Chambre ou le Sénat lui refusaient les crédits que nécessite son nombreux personnel.

A côté de M. Clemenceau, M. Perchot attaquera au nom des radicaux. Il fera le procès de M. Briand, qu'il accuse d'avoir gouverné contre la démocratie et contre la majorité républicaine.

Un joueur de belle allure annonce aussi qu'il descendra dans l'arène. C'est M. Charles Humbert. Les accusations portées par le directeur du Journal sont graves et formelles. « On n'a rien fait, ou presque, dit-il, et M. Briand est responsable ».

On s'attend à ce que, devant ces reds assauts, le président du Conseil, selon sa manière habituelle, rompe au lieu d'accepter le combat, et tente une diversion avec les propositions de paix de l'Allemagne.

Cette tactique aurait au moins cet avantage de nous faire connaître l'avis du gouvernement sur l'offre de M. de Bethmann-Hollweg. Tout le monde s'est expliqué, sauf le gouvernement français. Il est temps qu'il parle à son tour, et qu'il parle net. Nul autre jour n'est plus indiqué, puisqu'à l'heure où M. Briand comparait devant le Sénat, M. Lloyd George parlera aux Communes.

De la clarté, de l'honnêteté !... La Fédération de la Seine du Parti socialiste aura l'impérieuse honneur d'avoir été le premier groupement politique à réclamer les explications qu'il s'imposent. Son unanimité est une indication dont le gouvernement, quel qu'il soit, ne peut pas ne pas tenir compte.

### LES PROPOSITIONS DE L'ENNEMI

### Activité sur le "front diplomatique"

Une note allemande aux Etats-Unis

### L'ordre du jour du général Mangin

« Les Puissances centrales basent leurs offres sur la conviction que leurs droits et leurs aspirations ne sont aucunement contradictoires à ceux des autres pays. Elles déclarent également qu'elles ne désirent détruire ou annihilier personne mais que leurs propositions doivent être regardées comme le désir d'établir une paix durable. »

### Taisez-vous !..

Cette fois, la protestation s'impose. Il est seulement dommage que ni la Censure, ni le Gouvernement, n'aient compris l'indépendance d'une pareille publication.

Voici ce qu'on lit dans les journaux du matin : Le 16 décembre 1916.

Soldats du groupement Mangin, Le 15 décembre, de la Meuse à la Woivre, sur un front de 10 kilomètres, vous avez enfoncé les lignes allemandes et porté notre front sur les positions assignées à votre courage. Puis nos reconnaissances, manœuvrant hardiment et affirmant la maîtrise du champ de bataille, ont atteint les batteries ennemies qu'elles ont détruites.

Vous avez fait 11.103 prisonniers, pris ou détruit 115 canons, capturé plusieurs centaines de mitrailleuses et de minenwerfers et un matériel infini ; et vous n'avez pas encore entièrement dénombré les trophées de votre victoire.

Le plus beau de tout, c'est la certitude d'un « omphale » définitif. Après les batailles du 24 octobre et du 15 décembre, livrées sur un terrain offrant à la défense des facilités exceptionnelles que la saison augmentait encore, personne ne peut plus douter qu'il soit possible de vaincre un ennemi supérieur en nombre et disposant d'une artillerie formidable ; avec la préparation minutieuse d'une bonne artillerie, l'aménagement convenable du terrain et le concours d'une aviation vigilante, une infanterie brave et bien instruite peut percer et ensuite manœuvrer sous le haut commandement du général Nivelle.

Mes amis ! S'avouez incapable de nous vaincre sur les champs de bataille, nos sauvages agresseurs osent nous faire le piège grossier d'une paix précaire. Tout en ramassant de nouvelles armées, ils crient : « Kamarad ! » Vous connaissez ce geste.

Nos pairs de la Révolution refusent de traiter avec l'ennemi tant qu'il scaillette le col sac de la patrie, tant qu'il n'est pas rejeté hors des frontières naturelles, tant que le régime du Droit et de la Liberté n'est pas définitivement assuré contre les trahisons. Nous ne traiterons jamais avec les gouvernements non jurés pour qui les traités ne sont que des chiffons de papier et avec les assassins et bour-

de paix placeraient les empires du Centre dans une position bizarre si les gouvernements ennemis acceptaient de discuter. Personne ne peut s'imaginer que les puissances du Centre aborderont ces négociations les mains liées alors que leurs adversaires seraient complètement libres. — (Information.)

### En Grèce

Athènes, 13 décembre (retardée en transmission). — Le radiotélégramme de Berlin annonçant les propositions de paix de l'Allemagne, a produit une grande impression. — (Havas.)

### En Allemagne

GE SERAIT LA GUERRE SANS PITIE !..

Zurich, 19 décembre. — Le Morgen Post écrit : Il n'y a plus de doute que les réponses de l'Angleterre et de la France, au sujet de l'offre de paix des Etats centraux, soient les mêmes que celles de la Russie, qui vient de faire le ministre des Affaires étrangères, M. Pokrowski. La Russie depuis longtemps, était soupçonnée d'essais de paix séparée. En refusant la première offre de paix des Etats centraux, elle a démontré réellement que l'unité de l'Entente reste entière. Mais, puisque la France et ses alliés ne veulent pas la paix, nous leur ferons la guerre sans égard, sans pitié, et jusqu'à leur défaite. Hindenburg les forcera à faire la paix, et il agira rapidement. — (Information.)

« LA GUERRE SOUS-MARINE « A OUTRANCE »

Zurich, 19 décembre. — La Gazette de Cologne écrit : Le député Stroschmann a déclaré dans une assemblée nationale-libérale à Cologne qu'en Allemagne on travaille avec ardeur à la fabrication des sous-marins. Il réclame les applaudissements de l'assemblée, la guerre sous-marine « à outrance et sans égards », puis déclare que le nouveau secrétaire d'Etat Zimmermann saura répondre comme il convient en cas d'une intervention de l'Amérique.

On ne se laissera pas décider M. Wilson, s'écrie l'orateur, si nos sous-marins doivent s'exposer aux canons anglais ; les sous-marins qui cela est aussi l'avis de nos autorités militaires et politiques. Si nos ennemis refusent l'offre de paix alors il s'agira de notre existence. Plus un neutre pourra naviguer si nous faisons la guerre sous-marine à outrance. — (Information.)

M. Herriot, ami particulier de la Belgique

La Havre, 19 décembre. — On lit dans le Courrier de l'Armée Belge, sous le titre : « Un Ami particulier de la Belgique » :

« Le nouveau cabinet français comprend un ami particulier de la Belgique : M. Herriot, ministre de l'Intérieur. M. Herriot, qui est certainement un des plus jeunes membres du gouvernement, est plusieurs fois venu nous voir à Bruxelles. Il fut même reçu à l'Hôtel de Ville par le bourgmestre Max et le collègue échevinal, qui lui offrirent un brillant déjeuner, dans un des principaux restaurants de la capitale. »

« L'impression que dégage M. Herriot est celle de l'activité persévérante. On peut dire que s'il s'attachait à l'enseignement universitaire, en sa qualité de normalien, il consacrerait sa jeunesse comme professeur de rhétorique supérieure, ce ne fut que pour mieux connaître les besoins et les nécessités de son temps. »

« Il crut à Lyon des œuvres sociales, notamment des Ecoles d'été. En cette matière, par la province de l'Alsace et de la Lorraine, il fut nommé directeur des services de l'Instruction publique à Bruxelles, est l'initiateur. »

« M. Herriot est cet orateur élégant, chaleureux et profond chez qui le lettré se dispute à l'homme de méthode. »

« Il n'oubliera pas les jours passés en Belgique, où il fut, à bon droit, accueilli et fêté en ami. » (Radio.)

### Informations

Par décret du 16 décembre courant ont été nommés membres de la commission chargée de la préparation du tableau d'avancement des magistrats des cours d'appel et des tribunaux de première instance : MM. Buloz, Lénard, Jaurès et Lombard, conseillers à la Cour de cassation.

Auxerre, 18 décembre. — Par suite de la rupture d'un essai, un train de ravitaillement a déraillé sur la ligne de Sens à Troyes. Un wagon, chargé d'essence, a pris feu. L'incendie a été communiqué à dix-sept wagons de fourrage qui furent détruits. Les autres wagons ont été épargnés.

### Le nouveau cabinet anglais

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 19 décembre. — La déclaration ministérielle de M. Lloyd George qui sera faite aujourd'hui à la Chambre des Communes, est attendue avec autant d'intérêt que de curiosité. On pense que le premier ministre parlera vers quatre heures de l'après-midi et que son discours durera un peu plus d'une heure et demie.

M. Asquith parlera immédiatement après M. Lloyd George. Il est possible que M. Snowden, député pacifiste anglais demandé ensuite la parole. A la Chambre des Lords, Lord Curzon, membre du Conseil de la Guerre et ministre sans portefeuille, fera une déclaration analogue à celle de M. Lloyd George.

### Bourse de Paris

DU MARDI 19 DECEMBRE 1916

Marché sans changement appréciable ; les Indes, les roubles donnent lieu à des échanges suivis, le groupe cupifère demeure faible. Fonds d'Etat : Français 3 1/2, 62,85 ; 5 %, 88,15 ; 5 %, non lib. 88,85. — Extérieure, 101,83. — Russe consol. 4 %, 73,50.

Actions diverses. — Banque de Paris, 1.010. — Banque d'Algérie, 2.330. — Russo-Asiatique, 610. — Foncier Egyptien, 661. — Nord, 1.285. — Monaco, 2.670. — 1/5, 537. — Distribution, 331. —

### LA GUERRE Communiqués

670<sup>e</sup> JOUR DE LA GUERRE

### COMMUNIQUE FRANÇAIS

19 décembre, 15 heures.

Au sud de la Somme hier en fin de journée, les Allemands ont tenté un coup de main sur nos tranchées au nord de Thilly. Une fraction ennemie qui avait réussi à pénétrer dans un de nos éléments avancés en a été rejetée aussitôt. Sur la rive droite de la Meuse l'ennemi a bombardé pendant la nuit la région Loupfont-Chambrettes. Rien à signaler sur le reste du front.

Dans la journée du 17 deux avions allemands ont été abattus par nos pilotes sur le front de Verdun. Un des appareils ennemis est tombé sur l'Herbebois, l'autre s'est écrasé sur le sol, près d'Ornes.

Dans la nuit du 18 au 19 nos escadrilles de bombardement ont jeté 600 kilos de projectiles sur les gares de Dun-sur-Meuse et de Montmédy et sur des bivouacs près d'Azannes.

Aucun événement de guerre important à signaler sur le front de Macédoine.

### COMMUNIQUE SERBE

Hier, pas d'événement important.

### La Retraite roumaine

EN DOBROUDIA, L'ENNEMI S'ATTEND A DE LA RESISTANCE

La retraite roumaine continue dans la région de Euzen et en Dobroudja. Voici comment l'ennemi enregistre le recul de nos alliés :

Le secteur de Bucov a été dépassé sur un large front. Outre 1150 prisonniers, 10 locomotives et environ 400 wagons de chemin de fer, pour la plupart chargés, ainsi que des quantités innombrables de voitures, sont tombés aux mains de nos troupes.

Dans la Dobroudja, la poursuite rapide de l'ennemi, qui résiste seulement en quelques endroits, a poussé nos troupes alliées jusque tout près de la région boisée dans la partie nord du pays, où l'on s'attend à de la résistance.

### LA LIGNE DE RESISTANCE ROUMAINE

Londres, 19 décembre. — Le Daily News écrit :

« Que Braïla soit sauvée ou non, il est plus que probable que la résistance des Roumains, qui s'est résolue et parfaitement organisée, sera faite sur la ligne Focul-Galatz. — (Information.) »

### L'ACTION SOCIALISTE

### PARENTHÈSE

Je comptais aborder aujourd'hui l'étude de la discussion des questions posées devant le congrès de Noël. Je projetais de dire pourquoi, qu'on soit de la majorité ou de la minorité (ces mots, d'ailleurs, n'ont plus guère de signification, puisque dans presque toutes les fédérations, la balance est établie entre les deux tendances), il convient d'être, avant toute chose, pour l'Unité.

En se plaçant strictement au point de vue républicain, en regardant du dehors l'action du Parti Socialiste, comme l'action des autres grands partis de Démocratie, ce serait commettre une faute impardonnable que de laisser des scissions se produire dans les partis de gauche, chaque fois qu'est soulevé un problème nouveau.

Seulement, unité ne veut pas dire à l'unanimité, et le tort de l'ancienne majorité du Parti Socialiste, ce fut justement d'avoir voulu soumettre tout le monde à sa loi.

Il paraît, d'ailleurs, que cela ne va pas changer. C'est, du moins, M. Jean Varenne, conseiller municipal de Paris, qui l'assure.

« Le Congrès National, a-t-il déclaré à un de nos confères, ne ratifiera pas la décision prise par la Fédération de la Seine, qui représente un département et non toute la France. »

Parlant de l'Humanité (organe officiel du Parti Socialiste, ne l'oublions pas), le représentant du quartier des Grandes-Carrières a déclaré :

« Si l'Humanité n'était qu'un journal de doctrine, elle perdrait la moitié de ses lecteurs. Il faut aujourd'hui, pour qu'un journal vive et garde sa place, qu'il fasse, à côté de la propagande, de l'information. Mais la propagande socialiste ne doit pas être comprise comme un exposé parallèle de théories divergentes. Elle doit, à mon avis, refléter l'opinion de la majorité, traduite par des ordres du jour devant lesquels doit s'incliner la minorité. »

J'en appelle, peut-être immodestement, aux lecteurs communs de l'Humanité et du Bonnet Rouge, et je leur demande ce qu'ils pensent des sophismes de M. Varenne. La vie n'est pas et ne peut être dans l'uniformité. Un journal, tout en ayant sa ligne directrice inflexible peut et doit faire appel à tous les courants. Plus il exprime de doctrines variées, et plus sa clientèle se développe. Il n'est vivant qu'à la condition d'être divers ; il n'est aimé qu'à la condition d'être juste et de ne pas refuser aux minorités la tribune à laquelle elles ont droit.

